



Ville d'Esch-sur-Alzette.

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:
09.10.2014

Date de la convocation des conseillers :
09.10.2014

point de l'ordre du jour no:
10C4

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 17 octobre 2014

Présents : Spautz, bourgmestre, Kox, Hinterscheid, Codello, échevins, Hildgen, Zwally, Weidig, Bofferding, Freis, Mischo, Huss, Biltgen, Kersch, conseillers

Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Tonnar, échevin, Maroldt, Knaff, Wohlfarth, Hansen, Bernard, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Devis supplémentaire - Renouvellement du réseau de l'antenne collective dans la rue de Belvaux (Michels-Sacrifiés)

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose de faire effectuer le renouvellement du réseau de l'antenne collective dans la rue de Belvaux (Michels-Sacrifiés);

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un devis supplémentaire de 55.000 € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2014;

Considérant que le devis supplémentaire est inscrit à l'article 4/451/222100/14322;

Considérant que le devis sera utilisé pour le renouvellement du réseau de l'antenne collective dans la rue de Belvaux (Michels-Sacrifiés);

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté car l'article 4/451/222100/99001 «Antenne collective – Travaux et fournitures en coordination avec d'autres services» sera diminué de cette somme;

Considérant que les nouveaux crédits s'élèvent comme suit:

Article 4/451/222100/99001 102.000,00 €

Article 4/451/222100/14322 43.000,00 €

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

le devis supplémentaire de 55.000 € pour faire effectuer le renouvellement du réseau de l'antenne collective dans la rue de Belvaux (Michels-Sacrifiés).

En séance

Esch-sur-Alzette, le 09.11.2014
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff.,

Suivent les signatures

La bourgmestre,

Date qu'en tête